

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.



Ce journal paraît deux fois la semaine : le Mercredi et le Samedi.

ADONNEMENT : { Pour Roubaix : 18 fr. par an,
10 fr. pour six mois,
6 fr. pour trois mois.
Pour le dehors, les frais de poste en plus.
Un numéro : 25 centimes.

**Bureau du Journal, 20, rue Neuve,
A ROUBAIX,**

Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

Les annonces et les réclames publiées dans le Journal de Roubaix paraissent le Mercredi dans le Journal d'Annonces qui contient le BULLETIN COMMERCIAL de Roubaix et de Tourcoing.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

ROUBAIX, 12 Mai.

Le *Moniteur* contient dans sa partie officielle : Décret fixant la limite d'âge pour l'admission aux Ecoles impériales polytechnique et de St.-Cyr ; Rapport à l'Empereur par S. Exc. le ministre de l'instruction publique et des cultes, concernant le prix de 50,000 fr., institué par Sa Majesté impériale en faveur de la plus utile application de la pile de Volta ; — décrets et rapport au ministre y annexés ; Nominations de juges et de suppléants de juges de paix ; Décret conférant la médaille militaire.

Par décret, pourront concourir pour l'admission aux Ecoles impériales polytechnique et de Saint-Cyr, les militaires qui, n'ayant pas dépassé l'âge de vingt-cinq ans, auront accompli deux années de services effectifs avant le 1^{er} janvier de l'année qui suivra l'époque du concours. Cette limite sera absolue, et aucune dépense de temps de service ne sera accordée.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

Plusieurs anciens militaires inscrits sur les listes des ayant-droit à la médaille Ste-Hélène étant décédés depuis la formation de ces listes, leurs familles avaient demandé à recevoir leurs brevets et leurs médailles. Le gouvernement vient d'être consulté sur la solution à donner à ces demandes, et S. Exc. le ministre de l'intérieur a fait connaître, par dépêche du 27 avril, que les demandes dont il s'agit devaient être accueillies, conformément aux ordres de S. M. l'Empereur.

Actes administratifs de la Préfecture

A MM. les sous-préfets et maires du département.

Lille, le 5 mai 1858.

Messieurs, Un décret impérial, en date du 24 avril dernier, appelle à l'activité 42,060 jeunes soldats restés disponibles sur la classe de 1856.

Le contingent du département du Nord dans cet appel est de 1,288 hommes qui seront affectés aux corps ci-après indiqués :

Savoir :	
6 ^e régiment de lanciers.	47
6 ^e id. d'infanterie.	151
9 ^e id. id.	90
10 ^e id. id.	100
15 ^e id. id.	130
43 ^e id. id.	90
47 ^e id. id.	110
52 ^e id. id.	100
80 ^e id. id.	130
87 ^e id. id.	100
88 ^e id. id.	70
97 ^e id. id.	100
100 ^e id. id.	100
1,288	

La mise en route s'effectuera du 10 au 20 juin prochain. Vous recevrez, en temps utile, les ordres de départ qui devront être remis aux jeunes gens intéressés.

Je vous recommande d'exécuter ponctuellement les dispositions des numéros 53 et 60 de l'instruction ministérielle du 4 juillet 1832 et qui concernent les renseignements à prendre ou à donner sur les hommes appelés, la notification des ordres de route, la tenue du registre de notification de ces ordres, ainsi que les extraits dudit registre que vous avez à me faire parvenir. Ces dispositions ont été reproduites à la suite de la circulaire de l'un de mes prédécesseurs, en date du 8 mars 1855, page 59 du Recueil des Actes administratifs de la même année.

Les jeunes gens qui prendront le chemin de fer pour venir à Lille, ne paieront, sur l'exhibition de leur ordre de route, et conformément au nouveau tarif, que le quart du prix de leur place.

Le Conseil de révision se réunira à la préfecture, le samedi 5 juin, à huit heures du matin, pour statuer sur les propositions de substitution et de remplacement entre parents, jusqu'au sixième degré, qui pourront lui être présentées. Les pièces à produire par les intéressés qui sont énumérées au bordereau inséré au Recueil des Actes administratifs de la préfecture de l'année courante, page 135, devront être déposées à la préfecture, au plus tard le 2 juin.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien donner immédiatement la plus grande publicité aux dispositions de la présente circulaire.

Agréés, etc.
Pour le Préfet en tournée :
Le Secrétaire-Général délégué,
DUREAU.

Cour d'Assises du département du Nord.

Audience du 6 Mai 1858.

Avant 1850, Léonard Aernouts avait recherché en mariage la nommée Mélanie Devulder qui n'était encore qu'une enfant, mais le sieur Devulder, connaissant la détestable réputation de cet homme, déjà un objet de terreur dans le pays, défendit formellement à sa fille d'accueillir ses soins et de le fréquenter. Aernouts en conçut un violent ressentiment et dès ce moment commença pour le fermier Devulder un enchaînement de malheurs qui ne dénotent que trop l'œuvre d'une vengeance persévérante.

Ses chevaux et les bestiaux meurent successivement, blessés par un instrument triangulaire comme une baïonnette ou frappés subitement par un mal inconnu, ses arbres sont coupés ou brisés ; ses fossés dégradés, des vols audacieux et réitérés sont commis dans sa grange, sa ferme enfin est incendiée une première fois et l'incendie atteint un autre cultivateur dont le fils re-

cherchait aussi en mariage Mélanie Devulder.

L'auteur des vols n'échappa pas à la justice et Léonard Aernouts, surpris en flagrant délit, fut condamné le 17 mai 1855 à deux années d'emprisonnement qu'il subit à Loos ; il fut libéré à la même époque en 1857. Dans la matinée du 2 septembre suivant, vers dix heures, six jours avant le mariage de Mélanie Devulder et le sieur Tersmerch et alors que l'engrangement des récoltes venait d'être terminé, un nouvel incendie éclatait à Zeggars-Cappel, dans la grange du sieur Devulder et la dévorait avec tout son contenu, la perte s'élevait à plus de 10,000 fr.

La clameur publique désigna unanimement Aernouts comme le coupable, mais il établit facilement que de 5 heures 1/2 du matin jusqu'à midi, il avait successivement et sans interruption travaillé à Esbelbecq et à Ledringhem, il fut donc alors mis en liberté, mais plus tard il fut arrêté sous l'inculpation de vol qualifié, et de nouvelles charges se révélèrent contre lui. On apprit qu'Aernouts avait depuis son retour dans le pays, manifesté des idées de vengeance contre la famille de Devulder, il avait dit en montrant la ferme Devulder : *Après la moisson, on verra une petite flamme.* Une autre fois, il répondait au reproche d'une de ses sœurs qui le blâmait d'entretenir un sentiment de haine : *Après la récolte, on verra quelque chose d'extraordinaire.*

Après les menaces vinrent les préparatifs incendiaires, pendant tout l'été et principalement au mois d'août chez Blondel et chez Vanderbergh, ses deux beaux-frères, où il a successivement habité, on vit Aernouts tresser avec des étoupes, des cordes dont quelques-unes mesuraient plusieurs mètres de longueur, il les plaçait ensuite sur des bâtons ou les suspendait par une extrémité et les allumait : ces cordes se consumaient ainsi lentement sans flammes, sans fumée, presque sans odeur, et Aernouts vérifiait, par des essais réitérés, dans quel laps de temps elles brûlaient. L'une d'elles a un jour brûlé depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures de l'après-midi ; aux personnes qui lui de-

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 12 AVRIL 1858.

LE QUAKER ET LE VOLEUR

Le plus honnête de tous les quakers, Toby Sipton, habitait à Londres une jolie petite maison qu'embellissait la présence de sa fille, à peine âgée de dix-sept ans. Mary, charmante blonde aux yeux bleus, avait autant de sagesse que de beauté : tous les jeunes gens de la connaissance de son père la poursuivaient de leurs hommages ; tous ceux du voisinage cherchaient à rencontrer ses regards. Vains efforts, Mary n'était pas coquette : au lieu de jurer de l'effet produit par ses charmes, elle en était presque importunée, au point d'en savoir fort mauvais gré à tous ses soupirants, hors à un seul, Edward Weresford, jeune artiste admis dans l'intimité de la famille. Un événement fort simple avait amené ce rapprochement. Un trépas prématuré avait enlevé la femme du quaker encore jeune et belle, et celui-ci, voulant perpétuer l'image de celle qui lui était si chère, avait fait venir un peintre auprès du lit de mort. C'était là qu'Edward avait vu la jeune fille désolée, c'était là qu'un amour sérieux avait pris naissance entre les larmes de l'un et le pieux travail de l'autre. L'année qui s'était écoulée depuis cette époque n'avait fait que resserrer un lien formé sous de tels auspices, et le jeune homme avait déclaré au père et ses desirs et

son espoir. L'excellent Toby n'avait aucune raison pour s'opposer à l'inclination mutuelle des jeunes gens. Sans être riche, Edward gagnait, à l'aide de ses pinceaux, de quoi suffire honorablement à l'entretien d'une famille. Son père, M. Weresford, ancien marchand de la cité, s'était retiré du commerce avec une fortune plus que décuplée ; c'était un exemple rare du succès rapide des spéculations, tellement rapide même que peu de personnes en avaient pu suivre le progrès. Du reste, Weresford, dont l'humeur était assez brusque et farouche, vivait seul dans un faubourg de Londres, et sans s'inquiéter de ce que faisait son fils, il lui laissait entière liberté ; c'était un de ces égoïstes commodes qui ne gênent personne afin de n'être pas gênés eux-mêmes ; gens d'une complaisance parfaite pourvu qu'on ne leur demande rien.

Edward pouvait donc courtiser sans obstacle la jolie quakeresse, bien sûr que son père ne s'aviserait jamais de s'opposer à son mariage. La situation du couple amoureux était, comme on le voit, des plus prospères, et l'honnête Toby n'attendait plus, pour fixer le jour de leur bonheur, que la rentrée arriérée de ses fermages : il destinait cet argent aux dépenses extraordinaires de la cérémonie. A cet effet, il se rendit à sa campagne, située à quelques milles de Londres, afin de régler ses affaires. Il ne passa qu'un seul jour hors de sa demeure ; et, comme il revenait le soir à cheval, il aperçut à quelque distance un cavalier qui lui barrait la route. Il s'arrêta, incertain s'il poursuivrait ou s'il tournerait bride. Pendant ce temps, le cavalier s'était avancé vers lui. Le quaker ne pouvait plus guère songer à s'échapper : il fit donc bonne contenance et remit son cheval au pas. En s'approchant de l'homme qui l'inquiétait, il s'aper-

çut que celui-ci était masqué, fâcheux augure qui fut bientôt confirmé : l'inconnu montra un pistolet, en dirigea le bout vers le voyageur, et lui demanda sa bourse. Le quaker ne manquait pas de courage, mais, calme par caractère, inoffensif par religion, ne pouvant sans armes résister à un homme armé, il tira de sa poche, avec le plus grand sang-froid, une bourse qui contenait douze guinées. Le voleur la prit, compta les espèces et laissa passer le pauvre diable qui s'en crut quitte et fit prendre le trot à son cheval. Mais le bandit, voyant le peu de résistance qu'on lui avait opposé, et alléché par l'espoir d'un second butin, rejoignit promptement l'honnête Toby, se plaça de nouveau en travers de son chemin, et, faisant reprendre la même direction au pistolet, il lui cria :

— Votre montre !
Le quaker surpris ne s'émut cependant pas le moins du monde : il prit froidement sa montre dans son gousset, regarda l'heure, et remit le bijou entre les mains du voleur en disant :
— Maintenant, je vous en prie, permettez que je rentre au logis, ma fille serait inquiète de mon absence.

— Un instant, répondit le cavalier masqué, de plus en plus enhardi par cette docilité, jurez-moi qu'aucune autre somme...
— Je ne jure jamais.

— Eh bien, affirmez que vous n'avez pas sur vous d'autre argent, et, foi d'honnête voleur, incapable de recourir à la violence envers un homme qui cède de si bonne grâce, je vous laisserai continuer votre route.

Toby réfléchit un moment et secoua la tête.
— Qui que tu sois, dit-il gravement, tu as deviné que je suis un quaker et que je ne saurais trahir la vérité quand il s'agit de ma vie.

Ainsi je te déclare que j'ai là, sous la housse de mon cheval, une somme de deux cents livres sterling.

— Deux cents livres sterling ! s'écria le voleur dont les yeux brillèrent au travers de son masque.

— Mais si tu es bon, si tu es humain, reprit le pauvre quaker, tu me laisseras cet argent : je vais établir ma fille, et cette somme m'est nécessaire ; de longtemps je n'en aurai une semblable à ma disposition. La chère enfant aime son prétendu, il serait bien cruel de retarder leur union ; tu as un cœur, tu as aimé peut-être, et tu ne voudras pas commettre cette méchante action.

— Que m'importent ta fille, son amoureux et leur mariage ? Moins de paroles et plus de promptitude à l'exécuter ! il me faut encore cet argent.

Toby, en soupirant, souleva la housse, prit un sac assez lourd, et le passa lentement à l'homme masqué. Puis il voulut prendre le galop.

— Arrête encore, ami quaker ! dit l'autre en mettant la main sur la bride. A peine arrivé, tu iras me dénoncer aux magistrats, c'est dans l'ordre, je n'ai rien à dire ; mais il faut que je prenne l'avance sur les poursuites, cette nuit du moins. Ma jument est assez faible, et de plus elle est fatiguée ; ton cheval, au contraire, paraît vigoureux, car le poids de ce sac ne le gêne pas ; mets pied à terre et donne-moi ta monture, tu prendras la mienne si tu veux.

Il était trop tard pour commencer à résister, quoique ces exigences croissantes fussent de nature à échauffer la bile de l'homme le plus patient. Le bon Toby descendit, et prit avec résignation la mauvaise haridelle qu'on lui laissait en échange. Si je l'avais su, se contenta-t-il de penser, je me serais enfui à la première ren-